



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الأغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

COMMISSION DES MESURES PHYTOSANITAIRES

Neuvième session

Rome, 31 mars – 4 avril 2014

Élection des membres du Bureau de la CMP et de leurs remplaçants

Point 18 de l'ordre du jour

Document établi par le Secrétariat de la CIPV

1. À sa huitième session (2013), la Commission des mesures phytosanitaires (CMP) a modifié son Règlement intérieur comme suit¹:

Extrait de l'article II du Règlement intérieur de la CMP (Bureau):

«La Commission élit, parmi les délégués, un président, un vice-président et d'autres personnes pour former un bureau de sept personnes, de façon que chaque région de la FAO soit représentée. La Commission élit parmi les délégués un rapporteur pour chaque session ordinaire. Aucun délégué n'est éligible sans l'accord des chefs de délégation respectifs. Le Bureau de la Commission est élu conformément aux règles et règlements de la FAO à la fin d'une session ordinaire, pour un mandat de deux ans. Sous réserve de l'accord de la région concernée, un membre peut être réélu pour deux autres mandats consécutifs. Dans des circonstances exceptionnelles, une région de la FAO peut présenter à la CMP une demande de dérogation pour permettre à un membre d'effectuer un ou plusieurs mandats supplémentaires. Le Président ou, en son absence, un vice-président, préside toutes les séances de la Commission et exerce toute autre fonction de nature à faciliter les travaux de la Commission. Un vice-président faisant office de président a les mêmes pouvoirs et devoirs que le président. Le Bureau de la Commission a pour fonction de donner des indications à la Commission sur l'orientation stratégique et la gestion financière et opérationnelle de ses activités en coopération avec d'autres instances approuvées par la Commission».

2. À sa huitième session (2013), la CMP a approuvé le Règlement intérieur du Bureau qui est joint en annexe au Règlement intérieur de la CMP. Le Règlement intérieur du Bureau stipule notamment ce qui suit:

¹ Rapport de la huitième session de la CMP (2013): <https://www.ippc.int/core-activities/governance/cpm>.

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur internet, à l'adresse www.fao.org.

Extrait de l'article 4 du Règlement intérieur du Bureau de la CMP (Remplacement des membres):

«Les régions de la FAO désignent des candidats pour remplacer le cas échéant les membres du Bureau et soumettent les candidatures à la CMP, aux fins d'élection. Les remplaçants disposent des qualifications exigées des membres aux termes du présent règlement. Chaque région de la FAO désigne au plus deux remplaçants aux fins d'élection par la CMP. Tout membre du Bureau, autre que le Président, empêché de participer à une réunion peut se faire remplacer par son remplaçant durant cette réunion. Si un membre du Bureau cesse d'être disponible pour des raisons indépendantes de sa volonté pendant une période prolongée, donne sa démission ou ne réunit plus les conditions requises pour être membre du Bureau, il est remplacé durant le restant de son mandat par le remplaçant désigné. Le remplaçant devra appartenir à la même région que le membre du Bureau qu'il remplace».

3. De plus, à sa huitième session, la CMP a approuvé les directives relatives à la désignation du Président et du Vice-Président de la CMP par roulement et à la sélection et à la nomination des membres du Bureau:

Extraits de ces directives:

«Le Président de la Commission des mesures phytosanitaires sera désigné par roulement entre les sept (7) régions de la FAO (dans l'ordre suivant: Asie, Pacifique Sud-Ouest, Amérique latine et Caraïbes, Afrique, Amérique du Nord, Proche-Orient et Europe) puis entre les quatre (4) régions qui comptent le plus grand nombre de pays (Asie, Amérique latine et Caraïbes, Europe et Afrique), auxquelles succèdent ensuite les sept premières régions susmentionnées et ainsi de suite. Le roulement se fera selon le schéma suivant: 7-4-7-4.

«Dans le cadre du roulement décrit ci-dessus, la région appelée à occuper le poste de président la fois suivante proposera un candidat au poste de vice-président. La session suivante, la région occupant le poste de vice-président proposera un candidat au poste de président.

«Les candidats à un siège au Bureau (y compris le Président et les vice-présidents) doivent être employés par une organisation nationale de la protection des végétaux (ONPV).

«Les candidats à la présidence doivent avoir siégé au Bureau pendant la durée d'au moins un mandat (deux ans).

«Il peut être souhaitable que le Président ait occupé auparavant le poste de vice-président.»

4. La neuvième session (2014) de la CMP sera la première session au cours de laquelle les nouvelles directives seront appliquées.

5. À sa neuvième session (2014), la CMP est tenue d'élire un nouveau Bureau parce que les mandats d'une durée de deux ans du Président et des vice-présidents actuels ainsi que des autres membres du Bureau arrivent à expiration à la fin de la neuvième session. Le nouveau Bureau de la CMP sera composé d'un Président, d'un Vice-Président et des autres membres choisis de manière à ce que toutes les régions de la FAO soient représentées. Le mandat du nouveau Bureau débutera immédiatement après la neuvième session de la CMP et expirera à l'issue de la onzième session de la Commission en 2016.

6. Les noms des membres actuels du Bureau de la CMP et les régions de la FAO qu'ils représentent ainsi que la durée de leur mandat sont présentés dans l'annexe 1.

7. L'Article II du Règlement intérieur de la CMP établit clairement qu'**une personne ne peut être élue au Bureau que si elle est présente lors de la session de la CMP durant laquelle l'élection a lieu**. En outre, pour être élue, elle doit avoir l'accord de son chef de délégation.

8. L'élection se déroulera en deux temps: tout d'abord celle du Président et du Vice-Président, puis celle des autres membres du Bureau choisis parmi les délégués des régions de la FAO non représentées par le Président et le Vice-Président.

9. En application de l'article 4 du Règlement intérieur du Bureau de la CMP (Remplacement de membres), à sa neuvième session (2014), la CMP doit aussi élire des remplaçants pour les membres du Bureau et chacune des régions de la FAO doit être prête à présenter des candidats à cet effet au début de la première séance plénière, afin que les élections puissent être menées à bien avant la fin de la neuvième session (2014) de la CMP. Toutes les candidatures doivent être soumises par les régions, soit au moyen du mécanisme établi pour chacune des régions, soit par l'intermédiaire du Président du Groupe régional de la FAO. Les dossiers de candidature doivent être envoyés au Secrétariat de la CIPV (ippc@fao.org) le 3 mars 2014 au plus tard. Les dossiers doivent comporter le formulaire relatif à l'énoncé d'engagement, disponible sur le Portail phytosanitaire international (PPI)², dûment signé.

10. La CMP est invitée à

- 1) *élire* le Président et le Vice-Président du Bureau de la CMP.
- 2) *élire* les membres du Bureau de la CMP parmi les délégués des régions de la FAO qui ne sont pas représentées par le Président et le Vice-Président.
- 3) *élire* des remplaçants pour les membres du Bureau de la CMP.

² Prière de télécharger l'énoncé d'engagement à l'adresse <https://www.ippc.int/core-activities/governance/ippc-procedure-manual>.

Composition actuelle du Bureau de la CMP – Janvier 2014

Région de la FAO	Pays	Nom	Élu / réélu	Mandat actuel / durée	Fin du mandat actuel
Afrique	Côte d'Ivoire	M. Lucien KOUAME	CMP-2 (2012)	1 ^{er} mandat/ 2 ans	2014
Asie	République de Corée	Mme Kyu-Ock YIM	CMP-5 (2010) CMP-7 (2012)	2 ^e mandat/ 2 ans	2014
Europe	Royaume-Uni	M. Steve ASHBY Président	CMP-3 (2008) CMP-5 (2010) CMP-7 (2012)	3 ^e mandat/ 2 ans	2014
Amérique latine et Caraïbes	Belize	M. Francisco Adrian GUTIERREZ Vice-Président	CMP-3 (2008) CMP-5 (2010) CMP-7 (2012)	3 ^e mandat/ 2 ans	2014
Proche-Orient	Jordanie	M. Mohammad KATBEH BADER Vice-Président	CMP-3 (2008) CMP-5 (2010) CMP-7 (2012)	3 ^e mandat/ 2 ans	2014
Amérique du Nord	États-Unis	M. John GREIFER	CMP-5 (2010) CMP-7 (2012)	2 ^e mandat/ 2 ans	2014
Pacifique Sud-Ouest	Nouvelle-Zélande	M. Peter THOMSON	CMP-8 (2013)*	1 ^{er} mandat / 2 ans	2014

*M. Thomson a été choisi par la CMP à sa huitième session (2013) pour achever le mandat de Mme Lois Ransom qui a donné sa démission en 2013.